

**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LES PAYS LES MOINS AVANCES**

**Bruxelles, 14-20 mai 2001**

**Mémoire présenté**

**par**

**LE GOUVERNEMENT DE SAO TOME ET  
PRINCIPE**

## NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES  
MOINS AVANCES

*Bruxelles, 13-20 mai 2001*

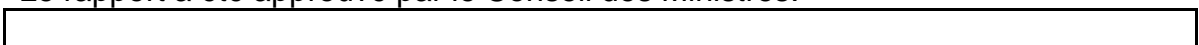
Exposé du Gouvernement de Sao Tomé et Príncipe

**PROGRAMME D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE SAO TOME ET PRINCIPE  
2001-2010**

Novembre 2000  
(*Version corrigée*)

**Note :** Le présent rapport a été établi sous la responsabilité du Ministère des Affaires Étrangères et Coopération, à la suite de consultations avec les membres du Comité préparatoire national composé de Ministère du Plan et Finance, Ministère de l'Économie, Banque Centrale, Chambre de Commerce et divers ONGs. Un appui technique a été fourni par la Banque Mondiale, le PNUD et l'Union Européenne.

Le rapport a été approuvé par le Conseil des Ministres.



**INDEX**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. LA SITUATION DANS LES ANNEES 90 .....</b>	<b>1</b>
<b>2. EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT FACILITE OU ENTRAVE LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS .....</b>	<b>3</b>
<b>3. QUELQUES SUCCES ENREGISTRES .....</b>	<b>8</b>
<b>4. PROGRAMME D’ACTION .....</b>	<b>10</b>
<b>5. LES GRANDS DEFIS.....</b>	<b>14</b>
<b>6. STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>16</b>
<b>7. ACTIONS PRIORITAIRES .....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 4 : Domaine de concentration du Plan d'Actions Prioritaires .....</b>	<b>29</b>
<b>Tableau 5 : Suivi des actions en cours .....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 6 : Mécanisme de contrôle et suivi .....</b>	<b>32</b>

## **INTRODUCTION**

Sao Tomé et Príncipe est situé au Golfe de Guinée, au large de la cote occidentale de l'Afrique, plus concrètement à 300 kilomètres de la côte gabonaise. C'est un archipel composé de plusieurs îles, dont deux principales : Ile de Sao Tomé et île de Príncipe avec respectivement 859 et 142 Km<sup>2</sup>. Les deux îles sont d'origine volcanique et ont un relief très accentué.

Le climat est équatorial-océanique dominé par des mouvements saisonniers de baisses pressions équatoriales.

Administrativement, le pays est divisé en six districts à Sao Tomé et Une autarchie spéciale à Príncipe.

La population est estimée à 130 000 habitants, dont les femmes constitue la majorité ( 51,5%).

La principale maladie est le paludisme, avec un taux de prévalence de 54%, et taux d'incidence de près de 80%. La mortalité infantile atteint 80‰ (chez les enfants de moins d'un an) et l'espérance de vie est de 64 ans.

Le chômage constitue un sérieux problème au développement. Le taux de chômage est de 30%. Il est plus accentué chez les femmes et les jeunes.

### **1. LA SITUATION DANS LES ANNÉES 90**

Pendant les années 90, le pays a connu beaucoup de changements notamment en ce qui concerne l'avènement et la consolidation de la démocratie, ce qui a permis le renforcement du processus de la réforme macro-économique entamé depuis 1987.

Dans le cadre dudit processus de reforme, l'économie a connu un boom dans le domaine de la libéralisation et du développement de l'initiative privée.

L'Etat s'est retiré de la gestion directe de l'économie en privatisant la plupart des entreprises et sociétés publiques. Ceci a permit de renforcer le rôle du secteur privé notamment dans le secteur primaire de l'économie.

La terre, principal facteur de production, qui appartenait à l'Etat, a été privatisé en conséquence de la politique de privatisation agricole et développement de l'agriculture familiale.

Les indicateurs de santé sont encourageants malgré certain déclin constaté pendant les dernières années. L'initiative de Bamako est en implémentation.

Plusieurs programmes de formations et d'entraînements techniques ont été développés, afin de stimuler l'initiative privée et réorienter les jeunes gens qui n'ont pas la possibilité de poursuivre ses études.

La fourniture en eau et électricité a connu quelques améliorations, bien que toujours très insuffisant tant en ce qui concerne leur quantité que ce qui est de leur qualité.

Dans le domaine de l'infrastructure, il n'y a presque pas eu de nouveautés en ce qui concerne la construction. Néanmoins, Il y a eu plusieurs programmes isolés de réhabilitation et d'entretien routier. Un service spécialisé a été créé pour cet effet. Comme dans plusieurs secteurs, il n'y a pas encore une politique de développement du secteur. Parfois on confond le rôle des institutions appelées à exécuter la politique du Gouvernement, avec celui de ce dernier qui devait être de concevoir la politique et contrôler son application.

Pendant les années 90 plusieurs tentatives ont été faites pour redresser le secteur énergétique, a travers des contrats d'assistance technique, contrat de gestion avec des grandes sociétés étrangères etc. Toutefois, l'unique société d'électricité et eau du pays se confronte avec beaucoup de problèmes, ce que fait qu'elle reste très loin de pouvoir satisfaire la demande en eau et électricité.

La télécommunication est bien développée, avec des équipements modernes et une couverture assez raisonnable sur tout le territoire. Le Pays s'engage maintenant sur la voie de libéralisation de ce secteur, compte tenu des nouveaux défis imposés par le phénomène de la mondialisation.

Sao Tomé et Príncipe offre des opportunités uniques sur l'Atlantique comme destination touristique. Avec son climat équatorial le pays offre la rare possibilité de contact avec une végétation exubérante et vierge en sa nature. Toutefois, Contrairement à ce que l'on pourrait s'y attendre, le secteur touristique n'a pas connu beaucoup de changement. En effet, tous ceux qui visitent le pays croient que le tourisme pourrait devenir le secteur alternatif à l'agriculture de l'exportation qui est actuellement réduite à la seule production de quelques tonnes de cacao par an.

L'un des facteurs qui bloquent le développement touristique se situe au niveau de la communication aérienne, plus concrètement le nombre de vols par semaine en provenance de l'étranger, aggravé par le niveau des prix des billets. Il est tout de même opportun de noter, qu'actuellement il y a un nombre raisonnable d'hôtels et résidentielles. Une loi sur les zones franches et activités offshore a été adoptée et une Autorité des Zones Franches et Activités Off-shore a été installée.

Dernièrement, nous avons amorcé les démarches autour du dossier pétrole. Bien que très préliminaire à ce jour, les études ont démontré que Sao Tomé et Príncipe a un grand potentiel en réserve des hydrocarbures. Les autorités en sont conscientes des risques de conflits habituels causés directe ou indirectement par ces produits et, en conséquence, sont en train d'entreprendre toutes les précautions nécessaires pour mener à bien ce dossier. Il est conduit avec beaucoup de prudence et avec la collaboration des pays amis et institutions internationales, ce qui prouve l'esprit de transparence et de responsabilité avec lesquelles nous conduisons cet épineux dossier.

Le domaine social a reçu une attention très particulière pendant la décennie en analyse. Il était au centre des préoccupations des différents programmes de développement élaborés pendant cette période. L'éducation a évolué très positivement avec 90% de couverture scolaire pour les enfants de 7 à 12 ans. Près de 40 écoles ont été réhabilitées ou nouvellement construites, dont un institut polytechnique. Ce secteur a enregistré un niveau record

d'assistance extérieure (77 US\$/habitant sur la période 1990-1995 contre une moyenne de 2 US\$/habitant pour l'ensemble des pays d'Afrique Subsaharienne). Néanmoins, le système éducatif reste peu efficace et de très faible qualité. Le nombre d'élèves par classe continue d'être trop élevé ( il atteint 40 à 50 enfants ).

L'enseignement de base (primaire) est limité à 4 ans et présente d'énormes déficiences faute notamment de locaux scolaires, d'enseignants suffisamment qualifiés et de manuels et matériels scolaires.

La qualité de l'enseignement secondaire est encore plus critique au vu des taux d'encadrement des élèves et du niveau des professeurs dont seulement 15% disposent d'une formation spécifique. Quant à l'enseignement technique et -professionnel, il reste presque totalement dépendant des financements extérieurs (dotations budgétaires dérisoires et absence de capacités d'autofinancement) et est incapable, en l'état actuel, de répondre au défi d'une qualification minimale des jeunes, nécessaire pour étendre leurs opportunités d'emploi.

Au niveau de la santé, le paludisme reste première cause de mortalité. Il se traduit par des implications économiques négatives importantes.

Les services de santé souffrent par ailleurs de l'absence d'équipements et matériels ainsi que d'une certaine démotivation des agents de soins de santé primaire. L'accès aux soins est en outre très inégal selon les régions. Les problèmes de santé sont également très liés aux difficultés rencontrées dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et surtout de l'assainissement dont la situation est très critique.

Pour ce qui concerne la stabilisation financière, pendant cette période, les pouvoirs publics ont pratiqué une politique de déficit public largement financée par le recours à l'emprunt extérieur et par l'expansion de l'offre de monnaie. L'aide extérieure a permis de contrebalancer la baisse des apports en devises liés à l'exportation du cacao mais le manque d'un système de planification ont conduit l'Etat à compromettre son avenir.

Quant aux Finances Publiques, la dette a atteint un niveau insoutenable (près de 300 millions de US\$, soit quatre fois le niveau du PIB). Enfin, certaines mesures économiques et financières ont découragé l'initiative privée, notamment au niveau du secteur rural. Le pays n'a pas été en mesure de tenir les engagements nécessaires à un redressement durable de la situation financière. La crise financière a eu un impact désastreux tant sur la dynamique du secteur privé que sur la réalisation des programmes sociaux. Elle a également conduit à un certain désengagement des partenaires extérieurs traditionnels.

## **2. EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT FACILITE OU ENTRAVE LE DEVELOPPEMENT DU PAYS.**

Pendant la période en étude, le pays a connu beaucoup de changement. Comme un peut par tout en Afrique, notre pays a connu et vécu l'avènement du processus démocratique, après la réalisation de la conférence nationale du parti au pouvoir, suite à laquelle d'autres partis ont vu le jour.

Il y va sans dire, que ceci fut un aspect très positif pour le développement, bien qu'il ne faille pas omettre que, en même temps, d'autres difficultés ont commencé à paraître avec la tentative d'une participation plus ample et plus active des partis récemment créés, dans la vie politique, économiques et sociales du pays du pays.

Il faut tout de même noter que, contrairement à ce qui s'est passé dans beaucoup de pays africain, mis à part les petits dérapages, Sao Tomé et Príncipe a connu une pax et une stabilité remarquable. Dans le chapitre des petits dérapages il faut compter les quelques agitations socio-politiques, propre d'une démocratie naissante, lesquelles ont tout de même contribué pour retarder le processus de développement. Il faut y compter notamment des revendications sociales des travailleurs, impossible d'être satisfaites, dû aux contraintes économiques et financières du moment.

Le processus de développement s'est heurté contre un rythme très lent de développement des infrastructures économiques physiques. Les routes, non seulement n'ont pas été construites mais celles qui existait ont connu une dégradation substantielle et continue. Au niveau du port, il n'y a qu'un seul, encore avec un fonctionnement très déficitaire. En effet, en tant qu'insulaire, le pays devrait compter au moins un port en eaux profondes, ce qui lui permettrait de desservir la côte occidentale de l'Afrique centrale, en tant qu'une plaque giratoire.

Le pays a reconnu l'importance de l'eau et de l'électricité pour le développement. C'est ainsi que des dispositions ont été prises pour améliorer le fonctionnement de la Société EMAE. Plusieurs tentatives ont été expérimentées, notamment à travers un contrat de gestion avec une société étrangère que, malheureusement n'a pas fait succès. Actuellement, des études sont en cours avec le concours de nous partenaires, pour une éventuelle privatisation de ce secteur.

Avec la privatisation en majorité de la Société de Télécommunication, le réseau téléphonique a connu un développement très rapide. Nous avons actuellement une des meilleures couvertures de l'Afrique en terme de nombre de poste par habitant.

En ce qui concerne le chapitre des reformes d'orientation, Sao Tomé et Príncipe n'a pas été une exception. En effet, les déséquilibres macroéconomique, avec des lourdes conséquences pour la population, on conduit les autorités à prendre les mesures de redressement en collaboration avec les institutions de Breton Woods. Comme toujours et partout, cela n'a pas été facile, surtout que dans un premier temps on avait l'impression que ces mesures d'assainissement venaient accélérer la dégradation du niveau de vie des citoyens. Devant un tel scénario, Les successifs Gouvernements ont hésité à prendre les mesures adéquates, ce qui empêchait d'atteindre les succès espérés.

En 1996, la Communauté internationale s'est levée pour réagir en faveur des pays pauvres très endettés. Cette réaction a été exprimée dans le cadre de l'initiative PPTE. Sao Tomé et Príncipe s'est facilement qualifié sous le critère du PIB par habitant et le niveau de l'endettement. Toutefois, contrairement à certains d'autres PPTE, il n'avait pas, à l'époque, un Programme avec le FMI ou IDA. Il fallait, de toute urgence, identifier comment maximiser l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. Il y a lieu de noter, que, en Janvier 1996, STP a reçu la troisième et dernière tranche du second Crédit d'Ajustement, mettant

ainsi fin à huit ans du Programme d'ajustement structurel, Dont les objectifs étaient les suivants :

- a) Consolider les progrès déjà acquis dans la politique macroéconomique ;
- b) Libéraliser le commerce et les prix et améliorer les incentives pour l'investissement extérieur ;
- c) Appuyer le secteur cacaoyer en mettant en place un large programme de distribution de terre.
- d) Rationaliser le programme d'investissement Public ;
- e) Renforcer la capacité administrative du secteur publique a travers la reforme des entreprises publiques et Administration publique ;
- f) Améliorer le fonctionnement du système financier ; et
- g) Améliorer la gestion de la dette extérieure.

Bien qu'il y ait eu des progrès dans la plupart de ces mesures, il est opportun de noter que d'autres non pas été soutenu et il n'y a pas eu une croissance réelle per capita,

Avec l'appui de la Banque Mondiale, Le Gouvernement a mené une réflexion sur les causes de ces échecs et deux d'entre elles ont mérité une attention particulière, à savoir :

- Manque d'appropriation du programme par le gouvernement ; et
- Capacité institutionnelle inadéquate.

En plus de ces-là, d'autres obstacles ont été identifiés, notamment :

- Manque d'efficacité dans la gestion des ressources ;
- Faiblesses des cadres qualifiés ;
- Mauvaise gestion de la chose publique ;
- Manque d'une stratégie de développement ;

Du point de vue macroéconomique, pendant les six premières années de la dernière décennie, la moyenne du solde fiscal global a atteint -30 pour cent du PIB, pendant que le solde fiscal courant s'est élevé en moyenne à -12.5% et le solde primaire courent -4.5%.

Pendant la même période, le pays a reçu un bon nombre de concours de ses partenaires pour l'investissement public. Toutefois, en dépit de ces flux d'investissement, tous les rapports d'évaluation indiquent que la pauvreté a augmenté substantiellement.

Les informations disponibles indiquent que, du point de vue d'occupation, la couche plus vulnérable à la pauvreté se trouve parmi ceux dont la source primaire de revenue est insuffisante pour couvrir les besoins les plus élémentaires et qui pour des raisons diverses, sont incapables de se trouver des sources complémentaires de revenue. Ceci affecte notamment les femmes et les personnes qui souffrent d'une incapacité physique quelconque. La plupart de ce groupe vulnérable se trouvent concentré dans le milieu urbain et semi-urbain.

Les termes de change ont connu une dégradation considérable. Les comptes courant sont restés déficitaires, ce qui a conduit le Gouvernement à faire recours aux financements de tous ordres et très souvent dans des termes commerciaux peut assez lourds. Des investissements ont été faits dans plusieurs secteurs, notamment le tourisme, mais sans succès dignes de mention.

Grâce au programme d'ajustement structurel, à partir de 1992, les indicateurs ont commencé à s'améliorer petit à petit. Toutefois, il est important de noter, que le manque de confiance en

Dobras a conduit à une forte dépréciation de la monnaie, ce qui a atteint en moyenne plus de 80 pour cent, au lieu d'une appréciation graduelle et dans la même ligne de la logique des termes de changes.

Un gros investissement a été consentis dans le secteur agricole, notamment pour la réhabilitation du cacao ( environ 4500 dollars par hectare ). Ce processus a été accompagné de distribution des terres aux petits agriculteurs. Jusqu'à la fin de l'année 1999, plus de 9 000 ha ont été distribué en petits lots de 2 à 10 ha. En outre, 3000 ha ont été distribué en forme de moyennes entreprises (jusqu'à 50 ha chacun). Les familles qui ont bénéficié des terres représentent environ 15% de la population.

Malgré ces efforts, les recettes d'exportation ont accusé une diminution, en passant de 5 millions de dollars en 1991 à 4,8 millions en 1996.

Tableau 1 : Exportations 1989-1996  
(Millions dollars courants sauf autrement indiqué)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Export. des Biens et services</b>	10.5	8.4	10.8	10.2	10.5	11.7	9.4	9.6	12.5
<b>Dont : Biens</b>	5.9	4.4	6.0	5.3	5.2	5.9	5.1	4.9	6.0
<b>Dont : cacao</b>	5.0	3.7	5.1	4.2	4.2	5.0	4.7	4.8	5.8
<b>Cacao en % des Biens et Serv. exportés</b>	47.6	44.0	47.2	41.0	40.0	42.6	50.1	49.5	46.4
<b>Cacao en % des Biens</b>	84.7	84.1	85.0	79.7	81.6	84.9	92.2	96.6	97.1
<b>Cacao exporté (mil tonnes)</b>	3.8	3.3	4.8	4.4	3.7	3.7	3.4	3.2	3.6
<b>Val. Unit. du cacao exporté (\$/tonne)</b>	131	111	107	963	112	135	138	149	160
	7	3	2		8	1	2	1	8

Les principales causes de ces mauvais résultats semblent être la très basse productivité des entreprises cacaoyère de l'Etat (environ 170 kg par hectare), par rapport à la productivité des terres distribuée (environ 250 kg par hectare), alors que ceci n'occupe que le quart de la terre cultivable.

La réforme d'orientation a atteint également le volet fiscal. En effet, en 1990 les recettes fiscales totales n'ont atteint que 63% du niveau enregistré en 1989. Les termes de changes de la même année s'ont détérioré substantiellement et, avec eux, les revenus d'exportation. Face à cette situation, qui avait tendances à se compliquer davantage, le Gouvernement a entrepris un sérieux travail de récupération des recettes a travers un programme de réforme fiscale. Ainsi, de 1990 à 1996, avec la collaboration des partenaires multilatéraux (Banque Mondiale, FMI PNUD) et bilatéraux (France, Portugal et autres), à procédé à une étude exhaustive de la structure fiscale du pays et a adopté des mesures concrètes afin d'améliorer les recettes publiques.

C'est ainsi que tous les taux spécifiques sont transformés en ad valorem, et la structure a été nettement simplifiée. Au niveau douanier, en 1993, le Gouvernement a introduit un système harmonisé, le Sydonia, qui est devenu opérationnel en 1997. Plus tard, en 2000, ce travail a été complété par un autre exercice, suite auquel, les tarifs douaniers sont devenus beaucoup plus simples et clairs, évitant ainsi les risques d'erreurs et tentatives de corruption. Suite à ce même exercice, les taxes sur exportation ont été purement et simplement éliminé.

Toutefois, il y a lieu de noter, que dû à la faible capacité de l'administration fiscale et la faible croissance économique les résultats de ladite réforme se sont situés bien en deçà des attentes.

Dans le cadre des mesures structurelles, les successifs gouvernements ont attribué une attention très particulière au développement du secteur privé. En effet, devant un environnement de mauvaise gestion des entreprises publiques, les autorités ont entamé, dès début 90, un vaste programme de privatisation, ce qui a conduit à la naissance des entreprises privées dans plusieurs domaines. Un cabinet de privatisation a été créé pour les entreprises non agricoles, tandis que pour les entreprises agricoles, vu ses spécificités, un cabinet de réforme foncière a été créé.

Toutefois, les entrepreneurs et nouveaux agriculteurs se sont heurtés à une difficulté de divers ordres, notamment en ce qui concerne la capacité d'organisation la méconnaissance des méthodes de gestion, en plus des problèmes d'ordres financiers.

La question de bonne gouvernance a toujours été à l'ordre du jour. Dans ce contexte, des efforts ont été faits pour qu'il y ait une grande transparence dans la gestion. Ainsi, afin d'obtenir une plus grande appropriation par les citoyens des réalisations effectuées, ils ont toujours été associés à ces réalisations. La plupart des projets de caractère social ont été réalisés avec la participation directe des communautés locales de façon à ce que chaque citoyen se sente pleinement engagé et responsable pour la pérennité de ce qui a été construit.

Toujours dans le cadre de la recherche de la bonne gouvernance, un programme de réforme administrative a été mis en place, dont le but fondamental est de créer les conditions pour le renforcement de la capacité des institutions.

Les femmes commencent à se sentir de plus en plus engagées tant dans le processus politiques que dans celui de développement économique et social. Bien qu'elle ne se sente pas encore tout à fait partie prenante dans la prise des grandes décisions ni bénéficiaire à part entière du développement la marginalisation des femmes ne se fait plus sentir comme il y a quelques années.

La faiblesse des ressources du pays le met en grande dépendance vis-à-vis de la coopération internationale. Ainsi, une bonne partie des réalisations constatées pendant les années 90 l'a été grâce à l'aide des pays et institutions amis. Il est toutefois opportun de noter la tendance actuelle, caractérisée par une diminution de l'aide au développement. En effet, en 1998 elle a accusé une réduction significative par rapport à l'année précédente. Seul les sources multilatérales ont chuté de près de 60% par rapport à 1997. Le système des Nations Unies, avec plus de 13% de l'aide totale, a diminué sa contribution de près de 90% par rapport à 1997. Les autres institutions multilatérales ont diminué leur contribution d'environ 16%.

Ladite tendance a été constatée également pour aides provenant des sources bilatérales, dont la diminution enregistré a dépassé 50% en 1998.

Tableau 2. Evolution et Structure du Programme d'Investissement Public, 1994-1998.  
(En Millions de dollars)

Secteurs	1994	1995	1996	1997	1998
Administration Publique	0.4	1.1	0.5	0.6	1.0
Agriculture et élevage	8.5	7.8	6.9	7.3	3.5
Eau et Assainissement	1.3	0.8	0.8	0.3	0.2
Education, Culture et Sports	3.6	4.6	3.3	2.5	1.0
Energie	1.3	4.1	3.5	0.8	1.3
Habitation	0.2	0.1	0.4	0.4	0.1
Industrie, Commerce et Service	0.0	0.1	0.3	0.5	0.1
Pêche	0.3	0.5	0.3	0.6	0.2
Santé	0.6	2.3	3.0	4.2	2.4
Transports et Communication	4.0	1.7	0.9	1.6	3.4
<b>Total</b>	<b>20.2</b>	<b>23.1</b>	<b>19.9</b>	<b>18.7</b>	<b>13.2</b>
<b>Financement :</b>					
<b>Externe</b>	<b>19.7</b>	<b>21.8</b>	<b>18.5</b>	<b>18.2</b>	<b>10.2</b>
Aides	8.3	13.3	9.9	12.0	4.6
Prêts	11.4	8.5	8.6	6.2	5.6
<b>Interne</b>	<b>0.7</b>	<b>1.3</b>	<b>1.4</b>	<b>0.5</b>	<b>3.0</b>
Fonds de Contrepartie	0.0	0.0	1.2	0.1	2.1
Budget	0.7	1.3	0.2	0.4	0.9

Il y va sans dire, que ces diminutions sont déterminées entre autre par toute une série d'évènements, dans le monde, notamment la demande toujours croissante en aide au développement de la part des pays les moins avancés, résultant de l'instabilité socio-politique, catastrophes naturelles etc.

Dans le chapitre de la coopération régionale, il faut noter que les années 90 ont été caractérisé par plusieurs cas d'instabilité en Afrique centrale, ce qui a empêché le développement harmonieux de la sous-région.

### 3. QUELQUES SUCCÈS ENREGISTRÉS

Pendant les dernières années 90, les efforts de rigueur sont manifestes et des signes encourageants ont été enregistrés, notamment au niveau des finances publiques, de l'inflation et du marché des changes :

### **QUELQUES EXEMPLES DE SUCCES :**

Le solde primaire est redevenu excédentaire en 1998 (+2,3% du PIB). L'amélioration du recouvrement des recettes, qui explique cette performance, s'est poursuivie au cours des années 1999-2000. En 1999 l'inflation a été ramenée à 12%, contre 21% en 1998 et 81% en 1997.

Les spectaculaires résultats de 1998 ont contribué pour l'augmentation de la crédibilité du pays vis-à-vis de l'extérieur, notamment devant les institutions de Bretton-Woods, la preuve étant la conclusion d'un « shadow program » avec le Fond Monétaire International en 1999. En outre, d'après les informations en notre possession, São Tomé et Príncipe sera éligible pour l'initiative HIPC au mois de décembre prochain.

Cette performance s'avérant irréversible, le pays a obtenu en mai 2000 un allègement de 95 % de sa dette bilatérale, dans le cadre des négociations au Club de Paris, après avoir accordé un programme de croissance économique et réduction de pauvreté avec le FMI.

D'autres exemples de succès dignes de mention sont les suivants :

Le rythme de croissance de la masse monétaire inférieur à celui de l'inflation;

Libéralisation des échanges extérieurs et du marché des changes et élimination du taux de remise de devises par les exportateurs.

La dépréciation de la Dobra en glissement annuel s'est nettement ralentie et le différentiel de taux de change entre les marchés officiel et parallèle a été réduit à moins de 0,5%.

Un contrôle très strict a commencé à voir le jour en ce qui concerne les transferts des entreprises publiques et des agences de l'Etat au budget, en particulier du GGA (Cabinet de Gestion des aides).

Des mesures d'amélioration de l'administration fiscale et douanière, qui ont permis une augmentation des recettes d'environ 20% en 1999.

Renforcement du système de coordination et contrôle des aides extérieures à travers la création d'une agence.

Reforme administrative qui a permis de réduire le nombre de fonctionnaires publics et éliminer les fonctionnaires fantômes.

Privatisation partielle de la société nationale de distribution des produits pétroliers (ENCO).

Amélioration de la gestion de la dette publique, à travers la création d'un mécanisme de contrôle et de coordination par la Banque Centrale et la Direction du Trésor.

#### 4. PROGRAMME D'ACTION.

Depuis quelques années, le gouvernement a engagé des démarches pour la conception d'un plan stratégique. Ledit plan, qui a été élaboré avec la collaboration du PNUD, tient compte des contraintes actuelles et vise à doter la nation d'un instrument recteur au sein duquel l'on peut trouver les grandes lignes d'orientation stratégiques sectorielle pour les prochaines années.

Une importance particulière est accordée au Programme d'investissement public comme instrument d'exécution de la politique gouvernementale et à la mobilisation de ressources extérieures pour financer les opérations jugées de première priorité.

La présentation faites des actions prioritaires met en évidence les actions de caractère budgétaire ou institutionnel dont la mise en oeuvre repose sur une prise de décision nationale plus efficace et une réorientation des choix d'allocation des ressources au titre du Budget de fonctionnement.

Elle insiste sur la « vision globale » pour le développement à moyen terme et sur les interdépendances entre les grandes options et les politiques sectorielles tout en évoquant les facteurs importants d'incertitude qui vont peser sur la croissance économique et sur le rythme d'amélioration des conditions de vie de la population saotoméenne.

Elle est également centrée sur l'« opérationnalisation » de la stratégie à moyen terme en indiquant, pour la période 2000-2002, les objectifs, les secteurs de première priorité et la stratégie retenue pour ces derniers. Elle trace, aussi les hypothèses retenues pour le cadrage macro-économique. Elle présente ensuite le Programme d'Investissement Public – le premier du genre pour le pays – et les besoins de financement correspondants pour le triennum. Elle définit enfin les grandes lignes du partenariat que souhaite développer le Gouvernement avec ses partenaires.

Ceci étant, le pays doit continuer, au cours des prochaines années, à gérer une crise structurelle du financement public caractérisée par un niveau encore faible des recettes courantes hors dons (moins de 10 millions de US\$) et un service de la dette publique représentant une charge annuelle considérable, malgré les prévisions de succès dans le cadre de l'initiative HIPC. Le défi pour le pays, dans ce domaine, consiste donc à :

- i) renforcer le contrôle des dépenses publiques ;
- ii) intensifier les efforts engagés pour accroître les recettes courantes ; et
- iii) continuer les efforts pour l'allègement de la dette.

Les contraintes ne doivent pas être sous-estimées. La poursuite du relèvement de la pression fiscale va nécessiter une application très rigoureuse des dispositions actuellement à l'étude.

En outre, la maîtrise des dépenses courantes – en particulier salarial – se heurte à d'autres obstacles. La mise en oeuvre du programme de réduction des effectifs de la Fonction publique constitue un enjeu politiquement et socialement délicat. Il est par ailleurs peu probable que les compressions prévues – qui seront à priori ciblées sur les catégories basses – conduisent à une économie budgétaire conséquente, surtout si – et cela conditionne l'amélioration de la

productivité des administrations au vu du niveau actuel - la rémunération des agents restant en poste est améliorée.

## **4.1. Les Grandes options stratégiques**

### **4.1.1. Changement radical**

La mise en oeuvre de la stratégie globale de développement doit constituer une véritable rupture par rapport au passé et aux modèles qui se sont succédés.

La première de ces ruptures doit concerner les moteurs de la croissance et les bases de l'activité économique. Elle doit se traduire par trois changements essentiels :

a) constitution de nouveaux supports pour la croissance et le développement des exportations en rompant avec la prédominance acquise par la cacaoculture. Il va falloir s'appuyer sur trois dynamiques essentielles : :

- diversification de la production agricole et mise en place de filières exportatrices au niveau des produits vivriers, de l'élevage, de l'horticulture du poivre et des plantes à parfum ;
- montée en puissance du tourisme qui représente l'un des principaux potentiels de croissance à moyen/long terme ;
- développement progressif d'activités de services valorisant la position géo-économique de l'archipel.

b) professionnalisation des opérateurs économiques

Celle-ci concerne aussi bien le secteur rural que le secteur urbain. L'enjeu est en premier lieu de créer un entrepreneuriat agricole qui serait constitué à la fois de petits exploitants familiaux ayant accès aux intrants, au crédit et aux programmes de vulgarisation et d'entreprises agricoles moyennes axées sur des créneaux spécifiques et maîtrisant les circuits d'exportation. Un autre enjeu est d'assurer, dans le cadre d'une politique de relance, une intégration du tissu manufacturier et de constituer, en parallèle de la restructuration de la CCIAS, des organismes professionnels solides et disposant de relais à l'étranger.

c) désenclavement de l'archipel et diversification des échanges

Le troisième enjeu économique majeur consiste à ouvrir l'archipel sur le marché mondial et à diversifier ses échanges économiques mais aussi culturels. Cet enjeu met en avant le rôle primordial que doivent jouer les politiques de transport au cours des prochaines années. Par ailleurs, tout en conservant son ancrage au sein de la communauté lusophone – en particulier des PALOPs – et ses relations privilégiées avec l'Europe, la RDSTP doit chercher à développer ses échanges, en particulier avec le continent. Sur ce plan, la sous-région – Gabon et Angola surtout – peut, avec des politiques commerciales appropriées, représenter un débouché important à terme pour le secteur primaire. Des opportunités existent également avec l'Afrique australe. Cette ouverture nécessite, entre autres, la mise en place d'une situation de libre concurrence sur l'ensemble des marchés et une politique extérieure dynamique axée sur la promotion des échanges.

La seconde rupture doit concerner l'importance accordée dans l'affectation des ressources propres de l'Etat aux politiques sociales. Si les indicateurs sociaux sont globalement supérieurs aux niveaux atteints pour la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne, le niveau des ressources accordées aux secteurs de la santé et surtout de l'éducation interdit tout saut qualitatif dans l'amélioration de ces deux services publics. La nécessaire réorientation des ressources budgétaires au profit de ces deux secteurs – en particulier à travers la formation et une valorisation des conditions de travail – est à cet égard fondamentale. La poursuite des tendances passées risquerait d'obérer les dynamiques engagées par ailleurs en faveur du développement économique. Il convient également de prendre en considération la question cruciale du développement urbain et de l'aménagement du territoire pour laquelle aucune politique n'a été proposée depuis l'indépendance.

La troisième grande rupture porte sur la gouvernance. Si la RDSTP a été un des premiers pays du continent à réussir sa « transition démocratique », le cadre institutionnel et administratif doit être réformé. Cette réforme portera, avant tout, sur le redimensionnement de l'Etat ainsi que sur l'adaptation des administrations locales, des institutions représentatives et des corps chargés de la protection nationale aux dimensions du pays et à ses capacités financières. Mais la rupture portera surtout sur les modes de gestion de la chose publique.

Dans la perspective de ces ruptures, la stratégie de développement s'articule autour de quatre axes principaux :

- la stabilisation financière et le redressement des grands équilibres ;
- la promotion du secteur privé et la diversification des activités productives ;
- l'amélioration de l'efficacité des politiques sociales ;
- la réforme des institutions publiques et le renforcement des capacités.

#### **4.1.2. La stabilisation financière et le redressement des grands équilibres**

L'assainissement de la situation financière de l'Etat constitue un préalable pour le succès des autres options stratégiques. Il conditionne aussi bien la remise en ordre de l'activité productive, que l'amélioration des performances de l'appareil administratif ou encore l'accroissement des ressources financières mobilisées au profit de l'entretien des infrastructures ou des politiques sociales. Cet assainissement est également une condition pour que la RDSTP retrouve une certaine crédibilité sur le plan international et bénéficie de l'appui de la communauté internationale à trois niveaux essentiels : renégociation de la dette, aide à la balance des paiements et soutien aux programmes d'investissement prioritaires.

Au cœur de ce premier axe stratégique, les trois volets principaux concernent la réforme de la fiscalité, la renégociation de la dette publique et la rationalisation des choix budgétaires.

Un enjeu majeur consiste à rétablir un niveau de pression fiscale satisfaisant en élargissant la base fiscale, en mettant un terme à une politique très laxiste d'exonération, en créant une fonction de recouvrement efficace et en luttant contre la corruption.

Enfin, la RDSTP doit rompre avec les pratiques antérieures de gestion de l'aide extérieure et d'utilisation de ressources publiques. La mise en œuvre des nouveaux projets doit s'inscrire dans un processus cohérent de programmation des dépenses publiques, les ressources des programmes de coopération doivent converger vers les mêmes priorités et l'Etat doit adopter

les mesures nécessaires pour faire en sorte que les ressources de l'assistance technique conduisent à renforcer effectivement et durablement les capacités des structures appuyées.

#### **4.1.3. La promotion du secteur privé et la diversification des activités productives**

Le second axe de la stratégie de développement porte sur les stratégies productives visant l'amélioration de l'environnement du secteur privé, la diversification de la production et l'émergence de nouveaux créneaux d'exportation.

Il est entièrement impossible de concevoir le développement de S. Tomé et Príncipe, sans tenir compte du rôle du secteur primaire, notamment de l'agriculture. En effet, En attendant que d'autres sources deviennent prépondérantes, l'agriculture continue d'être le secteur le plus important, non seulement du point de vue de la croissance mais aussi de celui de la création de l'emploi et de réduction de la pauvreté. Le développement du secteur primaire est la condition même pour la parution et consolidation du secteur secondaire. Quel que soit le rôle et l'importance des autres secteurs pendant la prochaine décennie, l'agriculture sera toujours déterminant pour la production de subsistance. Le rôle de l'État doit être celui de créer des facilités de divers ordres pour donner plus de confiance et sûreté à l'agriculture et l'élevage, particulièrement l'agriculture familiale.

S'agissant d'un archipel, Sao Tomé et Príncipe doit compter sur le développement du secteur de la pêche. Là aussi il convient de noter qu'il reste beaucoup à faire. Compte tenu des coûts liés au développement de ce secteur l'intervention de l'État est prépondérante.

Le tourisme pourrait être une alternative pour le développement. Dans ce domaine, il faut engager la mise en œuvre d'une stratégie en étroite collaboration avec le secteur privé, surtout en ce qui concerne la mise en place de l'infrastructure pour la promotion du secteur, pour tenir compte des grandes questions de l'heure, à savoir la préservation de la nature e l'ouverture culturelle vers la mondialisation.

Le secteur industriel est pratiquement inexistant. Si quelque chose doit être fait, ce sera surtout dans le sens de la création des petites unités de transformation et conservation des produits agricole et de la pêche. Là encore l'État doit intervenir pour encourager les petites initiatives, non seulement en apportant des appuis nécessaires au niveau intérieur, mais aussi en concluant des accords avec les pays voisins comme moyens d'aider les producteurs à pallier les contraintes d'exiguïté du marché local. L'État n'espère pas avoir une intervention notoire, mais juste le nécessaire pour encourager l'initiative privée.

#### **4.1.4. L'amélioration de l'efficacité des politiques sociales**

Étant la réduction de la pauvreté l'un des plus grands enjeux des prochaines années, la priorité sera donnée aux secteurs sociaux. Ainsi, l'éducation et la santé occuperont une place très particulière dans la stratégie du développement.

Le gouvernement est persuadé que la meilleure façon de transmettre et faire valoir l'idée et les mécanismes de lutte contre la pauvreté est de commencer par la base, c'est-à-dire par les

écoles et centres de santé, en parallèle avec les incentives pour encourager la production de subsistance.

Dans ce cadre, les réformes doivent aller dans le sens d'éduquer les jeunes gens et jeunes filles à comprendre les règles élémentaires de santé publique, de lutte contre le paludisme, d'assainissement etc.

La formation professionnelle est également très important pour aider les jeunes à trouver leur premier emploi.

#### **4.1.5. La réforme des institutions publiques et le renforcement des capacités**

Il est impensable d'envisager un progrès quelconque sans que l'État soit doté d'une administration publique forte, dynamique et compétente. Cela veut dire que la question de l'autorité de l'État, sans remettre en cause les règles de fonctionnement démocratique sont d'une grande importance. Bien entendu, nous sommes en train de parler de la gouvernance, ce qui ne pourra pas être obtenu sans une réforme profonde des institutions publique, laquelle est déjà en cours, dont l'objectif é celui de renforcer la capacité mise en œuvre et suivie des politiques publiques. Ceci doit passer par la formation des cadres, acquisitions des équipements modernes et révision de la législation.

### **5. LES GRANDS DEFIS.**

5.1. Malgré la détermination des Autorités et tous les efforts consentis par les saotoméens, Sao Tomé et Principe reste encore un pays très pauvre, avec un Produit Intérieur Brut estimé à un peu plus de 50 millions de US\$ pour une population de 130.000 habitants, et une économie peu diversifiée encore marquée par la prédominance du cacao.

5.2. Au cours des dix premières années qui ont suivi l'indépendance, le PIB réel par habitant a régressé de 30%. Depuis lors, le PIB en termes réels enregistre une croissance globalement positive mais faible (+1,2% en moyenne annuelle), très en deçà de l'accroissement de la population estimé actuellement à 2,5% par an. Les secteurs primaires et secondaires ont connu sur cette dernière période une évolution très défavorable (respectivement -5,4% et -4% en moyenne annuelle) ; la récession n'a été évitée que grâce à la croissance du secteur des administrations et au soutien du programme d'investissement public.

5.3. La structure du PIB témoigne de la fragilité de l'économie saotoméenne. Le secteur primaire compte pour environ 20% du PIB et reste dominé par le cacao. Les autres produits agricoles d'exportation (copenh, café) ont fortement régressé.

5.4. L'élevage a également connu un déclin important et la pêche représente à peine 2% du PIB. Actuellement, un projet visant le développement de l'élevage est en cours d'exécution. La principale évolution positive, liée à la mise en oeuvre de la réforme foncière, est la progression soutenue de la production vivrière constatée ces dernières années. Là encore, il faut noter les difficultés auxquelles les agriculteurs font face, en ce qui concerne l'évacuation de ses produits, une situation qui devient beaucoup plus compliquée quand il faut raisonner en termes de marché international ou régional.

5.5. Le secteur secondaire, en incluant l'énergie et la construction civile, représente 19% du PIB. Le secteur manufacturier n'a qu'un poids de 4%. Il s'appuie sur un tissu industriel très peu développé, fragile et qui travaille très en dessous de sa capacité installée. Il se limite aujourd'hui à une vingtaine de PME, tous dans un stade très embryonnaire.

5.6. Le secteur tertiaire domine largement (58% du PIB). Cette position s'explique essentiellement par l'importance de l'administration publique (23% du PIB) et, dans une moindre mesure, par l'essor du commerce et des transports après la libéralisation de l'économie. La contribution du tourisme reste marginale.

5.7. Les enjeux pour le secteur productif sont les suivants :

- (i) assurer un rythme soutenu d'augmentation du PIB ;
- (ii) diversifier les moteurs de la croissance ;
- (i) développer la capacité d'exportation de manière à réduire la vulnérabilité du pays vis-à-vis de l'assistance extérieure et d'accroître les recettes en devises alternatives à l'acacaoculture.

5.8. L'aboutie de tels objectifs requière la conjonction de plusieurs facteurs :

- (i) stabilité politique ;
- (ii) poursuite de la décélération de l'inflation et stabilité du taux de change;
- (iii) confirmation des progrès enregistrés dans le domaine de la production agricole et relative tenue du secteur du cacao ;
- (ii) relèvement de la capacité d'exécution des programmes d'investissement public, en particulier pour les projets à fort impact immédiat sur la croissance (construction civile) ;
- (iii) volontarisme dans la mise en oeuvre des actions prioritaires destinées à promouvoir un environnement favorable à l'investissement privé, national et étranger.

5.9. Les effets conjugués de l'atonie du secteur productif et de la crise du financement public ont conduit à une crise sociale grave. Celle-ci est vécue très durement par les couches de la population les plus défavorisées : érosion rapide du pouvoir d'achat, problèmes chroniques de sous-emploi, dégradation des prestations des services sociaux de base et détérioration générale des conditions de vie. La crise touche également la « classe moyenne » urbaine dont le pouvoir d'achat a subi une baisse vertigineuse. La fraction de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté – 40% en 1994 - a augmenté sensiblement ces dernières années.

5.10. Un autre défi majeur c'est l'emploi. Du côté de l'offre, les opportunités sont faibles au vu des niveaux actuels de croissance et de diversification de l'économie. Par contre, du côté de la demande, on assiste à des flux de jeunes sans cesse plus nombreux et sortant du système scolaire, dans leur quasi-totalité, sans qualification professionnelle ou sans le savoir nécessaire pour suivre des formations diplômantes à l'étranger.

5.11. Les défis institutionnels ne sont pas le moindre. En effet, un problème qui traverse tous les secteurs et toutes les activités économiques et sociales c'est la faiblesse des capacités. Qu'il s'agisse de l'Etat, des opérateurs économiques ou de la société civile, les actions sont le plus souvent entravées par l'insuffisance de qualification, de savoir-faire et de ressources

matérielles et financières. Au niveau des institutions publiques, l'absence de capacités explique largement la mauvaise utilisation de l'assistance extérieure, la faible appropriation par l'Etat des projets etc. Au niveau des opérateurs économiques, le problème se matérialise par une faible capacité d'initiatives, des difficultés à conduire des projets individuels et collectifs et à appliquer des méthodes de gestion rationnelle des activités. Au niveau de la société civile, cette faiblesse des capacités est évidente que l'on se réfère, par exemple, à l'organisation des différentes couches de la population en syndicats ou groupements professionnels, à la fonction programmatique des partis politiques ou encore au niveau de développement des moyens d'information.

## **6. STRATEGIES DU DÉVELOPPEMENT**

Le développement soutenu et durable de Sao Tomé et Principe passe nécessairement par l'adoption d'une nouvelle stratégie, laquelle devra être tout à fait différente de celle que nous avons connue dans le passé.

Ladite stratégie doit tenir compte des grandes questions de l'actualité, notamment celles ayant trait aux défis la mondialisation, à la lutte contre la pauvreté et à la bonne Gouvernance. Un autre aspect non moins important de notre stratégie c'est celui de la coopération internationale.

Ainsi, il faut tenir compte de certains aspects comme :

6.1. Les moteurs de la croissance et les bases de l'activité économique. Elle doit se traduire par des changements essentiels, notamment en créant de nouveaux supports pour la croissance, en diversifiant la production des produits d'exportation. Il s'agit là de rompre avec la prédominance du cacao en s'appuyant sur trois axes :

- 6.1.1. diversification de la production agricole et mise en place de filières exportatrices au niveau des produits vivriers, de l'élevage, de l'horticulture du poivre et des plantes à parfum ;
- 6.1.2. Créer des bases pour que le tourisme représente, comme il nous semble, l'un des principaux potentiels de croissance à moyen/long terme ;
- 6.1.3. développement progressif d'activités de services valorisant la position géostratégique de l'archipel.

6.2. Renforcement des capacités des opérateurs économiques. Il s'agit de renforcer les capacités d'action et d'intervention des opérateurs économiques tant au niveau du secteur rural qu'au niveau urbain, leur donnant la capacité de juger les opportunités. L'enjeu est en premier lieu de créer un entrepreneuriat agricole qui serait constitué à la fois de petits exploitants familiaux ayant accès aux intrants, au crédit et aux programmes de vulgarisation et des moyennes entreprises agricoles axées sur des créneaux spécifiques et maîtrisant les circuits d'exportation.

Un autre enjeu est d'assurer, dans le cadre d'une politique de relance, une intégration du tissu manufacturier et de constituer, en parallèle de la restructuration de la Chambre de Commerce, des organismes professionnels solides et disposant de relais à l'étranger.

6.3. Ouverture et diversification. Il s'agit de créer une plus ample ouverture du pays sur le marché mondial et à diversifier ses échanges avec l'extérieur. Ainsi, la politique de transport au cours des prochaines années a une importance particulière. Par ailleurs, tout en conservant son ancrage au sein de la communauté lusophone – en particulier des PALOPs – et ses relations privilégiées avec l'Europe, la RDSTP va chercher à développer ses échanges, en particulier avec le continent. Sur ce plan, la sous-région – Gabon et Angola surtout – peut, avec des politiques commerciales appropriées, représenter un débouché important à terme pour le secteur primaire. Des opportunités existent également avec l'Afrique australe. Cette ouverture nécessite, entre autres, la mise en place d'une situation de libre concurrence sur l'ensemble des marchés et une politique extérieure dynamique axée sur la promotion des échanges. Des accords bilatéraux pourront faciliter ce cet objectif.

6.4. Un autre volet qui représente la volonté de rompre avec le passé, c'est l'importance à accorder dans l'affectation des ressources propres de l'Etat aux politiques sociales. Bien que les indicateurs sociaux soient globalement supérieurs aux niveaux des moyennes connues dans les pays d'Afrique sub-saharienne, le niveau des ressources accordées aux secteurs de la santé et surtout de l'éducation empêche tout progrès qualitatif dans l'amélioration de ces deux services publics. Il est donc indispensable une réorientation des ressources budgétaires à affecter à ces deux secteurs en privilégiant la formation et l'amélioration des conditions de travail. Ceci ira contribuer énormément pour dynamiser le processus de développement économique. Il est également nécessaire d'attribuer une attention très particulière à la question du développement urbain et de l'aménagement du territoire, pour laquelle une politique fait défaut.

6.5. Il y va sans dire, que la bonne gouvernance est un aspect essentiel. Du point de vue du processus démocratique, nous pouvons affirmer catégoriquement, que São Tomé et Príncipe est assez avancé et a enregistré beaucoup de succès. Toutefois il faut reconnaître que le cadre institutionnel et administratif doit être réformé. À cet égard, il faudra concerner par le redimensionnement, de l'appareil de l'État, à tout niveau, procéder à une profonde révision des instruments législatifs, dont certains s'avèrent largement caducs. Ceci conduira à une meilleure efficacité dans l'application des ressources. La bonne gouvernance concerne également le mode de gestion de la chose publique. Les actions doivent donc s'articuler sur quatre axes fondamentaux, à savoir :

L'assainissement financier ;

Le renforcement du secteur privé et développement du secteur productif ;

l'amélioration de l'efficacité des politiques sociales ;

la réforme des institutions publiques et le renforcement des capacités.

6.5.1. l'assainissement financier. Nul doute que l'assainissement de la situation financière est un préalable pour le succès de toute options stratégiques. En effet, il conditionne aussi bien la remise en ordre de l'activité productive, que l'amélioration des performances de l'appareil administratif. Il permet également de dégager des ressources financières additionnelles et les mobiliser au profit de l'entretien des infrastructures ou des politiques sociales.

Une importance particulière est à accorder à la grande question de la dette. Dans ce domaine, quelques progrès mérite d'être signalé. En effet, la RDSTP vient de conclure une renégociation avec les membres du Club de Paris, dont le résultat a été très encourageant. Maintenant, il faut poursuivre les efforts pour permettre la consolidation des résultats de la

lute pour la réduction de la dette.. Il est également impératif d'améliorer la gestion et l'utilisation de l'aide extérieure.

La mise en œuvre des nouveaux projets doit s'inscrire dans un processus cohérent de programmation des dépenses publiques, les ressources des programmes de coopération doivent converger vers les mêmes priorités et l'Etat doit adopter les mesures nécessaires pour faire en sorte que les ressources de l'assistance technique conduisent à renforcer effective et durablement les capacités des structures appuyées. Tout cela ne sera pas atteint sans une politique de coordination de l'aide extérieur.

6.5.2. Le renforcement du secteur privé et développement du secteur productif : Le second axe de la stratégie de développement porte sur les aspects productifs visant l'amélioration de l'environnement du secteur privé, la diversification de la production et l'émergence de nouveaux créneaux d'exportation. Le secteur primaire – en particulier l'agriculture - va continuer à jouer un rôle prépondérant dans le développement du secteur productif au cours des prochaines années.

A court terme, ce secteur représente en effet la principale source possible de croissance et une voie privilégiée pour créer des emplois, lutter contre la pauvreté et stabiliser les populations rurales. Il convient toutefois d'engager une politique volontariste permettant de créer les conditions d'une diversification de la production. Celle-ci doit s'appuyer sur certaines branches de l'industrie de transformation, le tourisme et le développement de nouveaux services. Globalement, la diversification de la production et la promotion active des exportations doivent constituer les deux références essentielles des politiques sectorielles, tant pour l'agriculture que pour les autres secteurs.

L'agriculture et l'élevage demeurent au centre de la stratégie productive. L'intervention publique aura pour enjeu principal de renforcer la dynamique créée par la privatisation partielle des terres en consolidant la petite exploitation familiale et en restructurant le secteur des moyennes et grandes exploitations. La stratégie de développement agricole s'appuiera sur l'extension de la privatisation des terres, la sécurisation du foncier, le développement du dispositif national de vulgarisation, la consolidation du système de crédit agricole et l'adoption de mesures – notamment institutionnelles et fiscales – favorables à la production, à la commercialisation et à l'exportation des produits.

L'agriculture familiale constituera la première priorité. Bénéficiant de nouvelles redistributions de terres et d'un régime foncier lui assurant la sécurité nécessaire, ce secteur devrait globalement s'orienter vers un modèle de polyculture fondé sur la cacaoculture, la production vivrière (autosubsistance et marché) et l'intégration des activités agricoles et d'élevage. Les moyennes exploitations seront restructurées (incitations à la redistribution des parcelles non mises en valeur) et orientées vers l'élevage extensif et des activités de productions orientées vers l'exportation. La tendance actuelle montre que les grandes exploitations vont réduire leurs surfaces et évoluer vers une activité centrée sur la transformation, la commercialisation et la prestation de services aux agriculteurs situés à proximité des roças. Outre l'adoption d'une Loi Foncière et la poursuite de la redistribution des terres, la politique agricole s'articulera autour de cinq priorités :

- La consolidation du dispositif de vulgarisation ;
- L'adoption d'une politique de formation agricole ;
- L'amélioration de la qualité des produits, notamment au niveau de la filière cacao et du café ;

- L'organisation des professions ;
- La promotion des exportations agricoles.

En marge de la politique sectorielle, la réhabilitation des pistes rurales conditionne le développement des productions et des revenus agricoles. L'amélioration des conditions de logement des paysans est également essentielle pour stabiliser ces derniers.

L'élevage occupera une place très importante. IL contribue beaucoup dans l'alimentation et dans la constitution de revenus monétaires des populations rurales. Ce secteur constitue l'une des bases de la politique de diversification de la production.

Le développement du secteur sera basé sur la petite exploitation familiale et les moyennes entreprises agricoles. L'intervention publique aura trois priorités. La première concerne la vulgarisation technique destinée en priorité aux élevages familiaux de petits ruminants, de volaille et de porcs. Les actions de vulgarisation devront être étroitement coordonnées entre les services de l'agriculture et de l'élevage.

Le renforcement de la protection sanitaire est la seconde priorité ; elle s'appuiera notamment sur des mesures législatives (Code de santé animale), l'organisation de l'approvisionnement en médicaments et la promotion de structures privées d'intervention. Le développement des capacités d'abattage par la construction de petits abattoirs au niveau des districts est également nécessaire.

Des perspectives importantes de croissance existent pour la *pêche* artisanale dont les prises pourraient pratiquement doubler par rapport à leur niveau actuel. Le développement des captures de celle-ci devrait améliorer l'approvisionnement du marché intérieur et contribuer de manière non négligeable à l'emploi.

Trois axes prioritaires sont définis. Il convient d'abord de diffuser des technologies mieux appropriées - notamment embarcations de type océanique - auprès des pêcheurs et d'accroître les dispositifs de concentration de poissons. L'accroissement de la consommation et de la production nécessite également la mise en place de mécanismes adaptés pour le financement des investissements et des dépenses d'exploitation des pêcheurs ainsi que l'amélioration des conditions de conservation, transport et transformation des produits de la pêche.

Dans ce sens, le développement du secteur est indissociable d'un autre objectif stratégique qui est le désenclavement de l'île de Principe.

Le tourisme est un secteur encore très marginal alors qu'il représente un potentiel de développement important (environnement naturel : île, mer, montagne, luxuriance des paysages, pêche sportive, qualités humaines des habitants, biculture luso-francophone partielle, patrimoine spécifique des roças et traditions historiques, sécurité).

Son développement repose en grande partie sur la réunion de conditions préalables qui tiennent à la fois à la valorisation du produit touristique et au succès d'autres politiques sectorielles, en particulier celles des transports (libéralisation du transport aérien et réduction des coûts) et de la santé (lutte contre le paludisme).

Les actions à engager doivent converger vers la mise en œuvre d'une stratégie de promotion du secteur fondée sur l'éco-tourisme et la construction d'une image de marque spécifique

(valorisation du patrimoine naturel et historico-culturel). Si les investissements nécessaires doivent relever essentiellement de l'initiative privée, l'Etat a néanmoins un rôle important à jouer.

Il aura à élaborer, en concertation avec les opérateurs privés, une politique sectorielle. Il devra également proposer un cadre légal et institutionnel pour le secteur. Il mobilisera en outre ses partenaires sur des programmes d'un coût limité et visant la protection et l'aménagement de sites naturels et historiques, la promotion de l'artisanat et de la culture ainsi que le développement de capacités d'hébergement en zones rurales.

La croissance du secteur ne pourra être que progressive au cours des toutes prochaines années. Le tourisme pourrait toutefois avoir, un impact déjà substantiel non seulement sur l'économie (valeur ajoutée, emploi), les finances publiques (recettes fiscales sur le tourisme) et la balance des paiements (recettes en devises) mais également sur le monde rural (intégration sociale, ouverture culturelle, création d'emplois liés au tourisme) ainsi que sur l'environnement (valorisation économique du patrimoine).

Le secteur industriel ne dispose pas d'avantages comparatifs marquants : absence de gisements avérés de matières premières, caractère insulaire du pays, exigüité du marché intérieur, difficultés et coûts des transports intérieurs et extérieurs, faiblesse des autres infrastructures économiques et des services d'appui aux entreprises, bas niveau de qualification de la main d'œuvre, absence de tradition entrepreneuriale.

L'amélioration de l'environnement du secteur privé doit cependant permettre d'explorer les potentiels qui existent en particulier pour de petites unités de production. Ceux-ci concernent principalement la filière bois (entreprises de sciage et de menuiserie), les oléagineux (production de savon, d'huile de coprah et de dérivés de la noix de coco), les boissons et les matériaux de construction. D'autres filières pourraient également être développées en amont (outillage) ou en aval (viande, rations animales, farine de poisson, panification, conserves de légumes, fruits secs, miel, traitement des plantes à parfum) de la production agricole et de l'élevage.

Le développement des services - financiers, comptables, commerciaux, assurances, transports, communication – reste dépendant du développement de la croissance de la production marchande. Si des perspectives de développement de certains de ces secteurs sont annoncées dans le cadre de la mise en place du dispositif de zones franches, l'intérêt des investisseurs reste encore à être confirmé. Ces activités nouvelles risquent en outre de relever de la logique des économies d'enclavées et de redevances, d'impliquer des investissements importants, à très fort contenu en importation et à faible création d'emplois locaux. Ces activités peuvent cependant avoir un effet positif sur la contrainte extérieure et contribuer aux équilibres extérieurs.

De manière générale, la stratégie de promotion du secteur privé reposera sur le principe d'une intervention très limitée de l'Etat qui aura toutefois un rôle essentiel d'orientation et de facilitation par la création d'un environnement favorable aux opérateurs privés. L'Etat contribuera ainsi de manière décisive au succès des stratégies productives principalement par l'amélioration du cadre légal et fiscal, un fonctionnement correct du système. Il favorisera également le développement des échanges en conduisant une politique de coopération économique et financière plus ouverte avec les pays de la sous-région de l'Afrique Centrale.

Enfin, la dynamique des secteurs productifs dépendra pour beaucoup du développement des infrastructures économiques. Pour les transports, la première priorité concerne la réhabilitation et l'extension du réseau de pistes rurales. Il importe également de créer les conditions d'un système pérenne d'entretien routier. La politique sectorielle devra enfin accorder une place importante au développement des échanges maritimes et aériens afin de promouvoir les échanges inter-îles et créer les conditions d'une intégration de l'archipel à l'économie régionale.

En ce qui concerne la politique énergétique, l'objectif premier doit être la fourniture d'énergie régulière et à meilleur coût aux entreprises et aux particuliers. Dans ce domaine, l'accent sera mis sur l'amélioration de la gestion commerciale de l'EMAE, le renforcement des capacités des services d'entretien et la réhabilitation des réseaux et des centrales existantes. La réalisation de nouveaux investissements, après réalisation des études nécessaires, permettra dans un second temps de développer la capacité d'offre en fonction notamment de l'évolution de la demande industrielle.

### 6.5.3. L'amélioration de l'efficacité des politiques sociales

Les réformes et les mesures envisagées ne représentent que des moyens en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population, laquelle demeure l'objectif majeur des politiques de développement du pays. Le gouvernement entend donner la plus grande importance à toutes les actions et mesures permettant d'améliorer l'efficacité du système éducatif et du système sanitaire et, d'une manière plus générale, de rendre l'ensemble des services de base (éducation, santé, eau, assainissement, logement,...) plus proches de la population.

Trois grandes orientations caractériseront ainsi la politique en matière d'éducation. Il s'agira d'abord d'élargir et de rendre plus accessibles les services d'éducation offerts à la population par la prolongation de l'enseignement de base obligatoire (sur une durée de 6 ans), l'ouverture de la 12<sup>ème</sup> classe et la relance des programmes d'alphabétisation fonctionnelle. Ces nouvelles dispositions feront, dans un premier temps l'objet d'expérimentations-pilotes dans quelques districts. En second lieu, une série de mesures et de projets seront mis en oeuvre en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement : construction de nouvelles classes dans le primaire et le secondaire, suppression des "triples vacances", contrôle des flux d'entrée dans l'enseignement secondaire, formation initiale et recyclage permanent des enseignants, adaptation des curriculum scolaires aux besoins du pays. On s'efforcera enfin - par la mise en place de mécanismes de rééquilibrage - de rendre plus équitable l'accès à l'enseignement entre les régions et les catégories sociales.

En matière de formation professionnelle, un changement de cap est nécessaire. Il doit se traduire par la prise rapide de mesures radicales permettant de répondre aux nouveaux besoins, en particulier de l'agriculture, qui seront vraisemblablement considérables dans les prochaines années. Une loi-cadre de la formation professionnelle sera préparée. Elle servira de cadre à une politique dont les grands axes sont :

- L'adaptation de la capacité d'offre aux besoins de l'économie ;
- Le développement des capacités d'autofinancement des centres ;
- La mise en place de cycles de formation flexibles définis sur la base d'un double niveau d'accès (sortie de l'enseignement de base et premier cycle du secondaire).

Les mauvaises performances du système sanitaire ont évidemment d'énormes répercussions sur les conditions de vie quotidiennes de toutes les couches de la population et notamment sur les catégories sociales les plus démunies et les plus vulnérables.

Ainsi, la première urgence consistera donc à engager un vaste programme donnant à la population divers moyens (préventifs et curatifs) pour lutter contre le paludisme. L'élaboration et la fabrication de matériels pédagogiques adaptés permettront, en second lieu, d'améliorer de manière sensible l'efficacité des campagnes d'information et de prévention - considérées comme essentielles dans l'ensemble du dispositif sanitaire - contre toutes les autres maladies.

En troisième lieu, et pour garantir le succès d'une politique axée sur l'intensification de la prévention, il sera nécessaire de re-mobiliser les agents de santé et de leur donner une véritable formation. Simultanément, afin de réduire les disparités régionales en matière d'accès aux soins de santé, le gouvernement privilégiera la réhabilitation des infrastructures dans les différents districts limitant les constructions de nouveaux centres de santé à certaines zones situées en périphérie de la capitale.

La mise en place d'un système d'information fiable est également très important pour disposer d'une meilleure connaissance du bilan sanitaire du pays et faciliter l'élaboration et le suivi d'une stratégie à moyen terme. Enfin, la mise en application de la réforme du secteur pharmaceutique constitue un axe de toute première priorité.

L'amélioration des modes d'approvisionnement en eau constitue un élément déterminant dans la qualité de vie de populations. Un programme visant à la fois la réhabilitation et la construction de systèmes d'approvisionnement en eau devrait permettre à 80 % de la population de bénéficier d'eau courante en 2002. Des campagnes d'information et de sensibilisation seront organisées pour amener les communautés à prendre en charge de manière durable l'entretien et la protection des points d'eau.

Compte tenu du caractère transversal des questions liées à l'eau, le gouvernement mettra en place un Comité National de l'eau chargé de coordonner tous les partenaires intervenant dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Les questions liées à l'assainissement seront placées sous la tutelle de la Direction des Ressources Naturelles et de l'Energie. Dans ce domaine, des actions seront également lancées auprès des populations (pour la construction de latrines et de fosses septiques). Un appui sera fourni pour le lancement de projets de ramassage d'ordures par des micro-entreprises; simultanément on protégera avec plus d'efficacité la population des nuisances provoquées par la décharge publique de Sao-Tomé. Enfin, des mesures seront prises pour renforcer les capacités des mairies dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Enfin, la future politique nationale en matière de logements devra se tourner vers les populations les plus démunies et privilégier les actions de réhabilitation des logements des familles bénéficiaires de la redistribution des terres et l'appui à l'auto-construction. Les programmes de construction de logements en cours d'exécution seront poursuivis et, en cas de bilan positif, d'autres programmes semblables pourront, le cas échéant, être lancés.

6.5.4. Le renforcement des capacités institutionnelles. La réforme des institutions publiques et le renforcement des capacités forment un axe transversal de la stratégie de développement. Une des pièces centrales de la stratégie consiste à reconstituer un Etat et une administration publique mobilisée autour du développement. On touche au cœur des questions de

gouvernance. Si le renforcement des capacités au sens classique de l'acquisition par les cadres de compétences techniques sur une base durable est bien une des composantes de la stratégie de reconstruction de l'Etat et de l'administration, des changements radicaux en amont sont des conditions préalables pour que ce renforcement ait un sens.

Le renforcement de l'Etat implique une redéfinition de ses missions, le rassemblement de moyens humains et matériels en rapport avec les missions, une réorganisation de son fonctionnement et de son mode de gestion. Jusqu'ici, le renforcement des capacités des agents a été mené indépendamment des autres dimensions, dont la mise en oeuvre est pourtant une condition préalable ou concomitante. On doit donc redéfinir l'approche pour tenir compte des enseignements du passé et des pré-requis identifiés. L'effort de recomposition de l'administration publique doit être étendu aux autres institutions publiques et déboucher sur une adaptation de la taille, des missions et de l'organisation des plus importantes d'entre elles qu'il s'agisse de l'Assemblée Nationale, des collectivités territoriales ou encore des forces armées et de sécurité.

Un autre élément essentiel de la stratégie est la mise en place d'une réelle capacité de décision et de mise en oeuvre des politiques publiques. Ceci impose trois types d'évolutions radicales. D'abord, créer au niveau du gouvernement et des institutions républicaines, les conditions nécessaires à la stabilité politique et à une bonne gouvernance. Ensuite, disposer d'un corps de hauts fonctionnaires, motivés, au service de l'intérêt général, et disposant de l'autorité nécessaire pour faire exécuter les décisions prises. Enfin, obtenir par diverses mesures (redéploiement d'effectifs, formation, incitations financières) une forte augmentation des capacités humaines mobilisées par la gestion des secteurs prioritaires.

## **7. ACTIONS PRIORITAIRES :**

Les présentes actions prioritaires constituent un cadre opérationnel de référence et couvre l'ensemble des secteurs pour l'exécution de la politique du Gouvernement.

Il est établi également sur la base des orientations du Programme du Gouvernement, il est indissociable de l'exécution de l'ESAF avec le Fonds Monétaire International et soutenu par les autres partenaires de développement.

### **7.1. Objectifs et résultats attendus :**

Pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, des avancées importantes sont visées sur la base de la Lettre de Politique Agricole récemment adoptée quelques résultats sont attendus comme :

- (i) la stabilisation des ménages bénéficiaires de redistribution des terres (loi foncière ; enregistrement des terres) ;
- (ii) consolidation des services d'appui à l'agriculture et l'élevage (vulgarisation) ;
- (iii) constitution d'un système national de caisses de crédit rural ;
- (iv) développement de l'organisation professionnelle ;
- (v) mise en oeuvre d'une politique de qualité pour le cacao. Il est également attendu la mise en place des bases techniques pour promouvoir les productions susceptibles de contribuer à la diversification des exportations de produits primaires. Par ailleurs, la réalisation à partir de 2000 du programme de pistes rurales permettra de

modifier progressivement les conditions de commercialisation primaire des produits.

Pour les autres secteurs productifs, plusieurs évolutions significatives sont attendues. D'abord, une relance du secteur de la construction est à prévoir sous l'effet principalement de l'exécution à partir de 2000 de nombreux projets de construction ou de réhabilitation d'infrastructures. L'activité touristique devrait par ailleurs commencer à se développer sur la base d'une politique volontariste dans ce domaine elle-même définie à partir d'une étude sectorielle et d'une stratégie de développement à long terme. En effet, le tourisme est vu comme une alternative aux actuelles sources de revenus. Enfin, le secteur pétrolier pourra jouer un rôle très important. Toutefois, le potentiel pétrolier du Pays ne sera connu que dans deux ans.

Dans l'amélioration de l'environnement des opérateurs économiques, les progrès enregistrés dans les infrastructures joueront un rôle majeur. À côté des mesures de caractère légal ou financier, les actions prioritaires prévues dans les secteurs d'infrastructures permettront de sécuriser la fourniture d'électricité aux entreprises et d'améliorer notablement les conditions de transport intérieur (projets routiers, promotion du transport inter-îles) et extérieur (développement des liaisons maritimes avec le continent, libéralisation du transport aérien, amélioration de l'équipement du port de Sao Tomé.

En ce qui concerne les secteurs sociaux, il est d'abord attendu la définition de politiques sectorielles précises dont la préparation a débuté en 1999. Le second résultat de cette période doit être une profonde réallocation des dépenses budgétaires au profit des deux secteurs de l'éducation et de la santé. Enfin, plusieurs réformes doivent être mises en exécution d'ici 2002, en particulier la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement de base (extension à 6 ans) et l'application des dispositions nouvelles concernant le sous-secteur pharmaceutique. Il est encore prévue l'introduction de la 12<sup>ème</sup> classe (enseignement prè-universitaire)

S'agissant des politiques financières et monétaires, il faut d'abord chercher à régler le problème de la pression fiscale et accroître ainsi le solde primaire au niveau du Budget. Il faut également chercher à contenir l'inflation à un niveau très modéré et obtenir une stabilité relative du taux de change. Après l'allègement de la dette obtenu (Club de Paris), l'effort doit être conduit maintenant dans le sens de l'admission de la RDSTP au bénéfice de l'initiative HIPC. D'importants efforts sont en cours

Enfin, pour les prochaines années, des avancées importantes sont attendues dans le domaine de la gestion publique en passant par une organisation plus rationnelle de l'administration et mise en place de des mécanismes d'incitation. Le manque actuel d'efficacité sera combattu par des efforts dans le domaine de la professionnalisation. Les rémunérations seront également améliorées, après suppression des sureffectifs, et exécution de programmes de renforcement de capacités).

Pour qu'il y ait un cadrage global et macro-économique des actions prévues, un certain nombre d'objectifs seront poursuivis et mis en cohérence. Il s'agit de :

- (i) relance de la croissance ;
- (ii) retour à une position extérieure soutenable ;
- (iii) réduction du déficit des finances publiques, ;
- (iv) allègement du poids de la dette extérieure,

- (v) réduction de la vulnérabilité de l'économie vis-à-vis de l'aide extérieure ;
- (vi) réponse à la pression croissante de la demande sociale.

Il est important de situer l'atteinte de ces différents objectifs dans une dynamique de moyen/long terme et de bien préciser les priorités dans la stratégie de développement.

Ainsi, le Gouvernement a établi pour les trois années à venir, les priorités macro-économiques suivantes :

1. amorcer la relance de la production,
2. réduire progressivement le poids de la consommation dans le PIB,
3. améliorer le processus d'allocation des dépenses publiques dans un contexte globalement restrictif.

Le scénario macro-économique sur cette période doit conduire aux principaux résultats suivants :

- une croissance du PIB en termes réels légèrement supérieure à celle de la population;
- une amélioration importante des recettes fiscales grâce à la croissance de la production et aux réformes structurelles engagées au niveau des douanes et de l'administration fiscale ;
- la stabilisation simultanée des dépenses courantes ;
- la mise en place d'une programmation triennale des investissements et l'inscription exclusive des dépenses d'investissement correspondant aux priorités sectorielles ou globales;
- la consolidation de l'excédent primaire ;
- la réduction drastique de l'inflation d'ici 2002 ;
- la stabilisation des taux de change et la reconstitution des réserves.

**Tableau 3. Principaux objectifs macro-économiques pour 2002**

Indicateurs	1998	2002
Croissance du PIB	+2,5%	+4,1%
Inflation	+20,8%	+3,0%
Recettes fiscales/PIB	14,2%	16,1%
Solde primaire / PIB	0,7%	5,0%
Déficit global / PIB	30,5%	15,0%
Réserves de change (mois d'importation)	3,8	3,6

Au niveau sectoriel, les objectifs stratégiques sont les suivants :

Une forte croissance de la production, afin qu'il soit obtenu une amélioration visible des conditions de vie et un niveau de ressources publiques suffisant pour permettre au gouvernement de couvrir, l'ensemble de ses charges.

C'est dans cette perspective que seront mises en oeuvre sans délais les stratégies globales et sectorielles visant la diversification des productions agricoles, l'amélioration de la productivité, le développement de la pêche, le développement des activités liées au tourisme,

la relance de l'activité de construction, la réforme de l'administration et le renforcement de ses capacités.

Pour les trois prochaines années, l'évolution des agrégats sera marquée par les effets d'une politique de rigueur en matière budgétaire et monétaire. IL est indispensable d'obtenir l'amélioration de l'environnement économique et financier et la reprise de l'investissement par rapport au niveau très bas actuellement constaté devra garantir une croissance plus soutenue.

La croissance du PIB en termes réels devrait confirmer l'amélioration significative constatée en 1998 par rapport à la tendance enregistrée sur la période 1986-1997. Le taux de croissance, qui se maintiendrait à 2,5% en 1999, passerait à 3% en 2000 et 4% les deux années suivantes. Ces niveaux assureront à partir de 2000 un accroissement du PIB réel nettement au-dessus de l'accroissement annuel de la population, estimé actuellement à près de 2%. Dans ces conditions, le revenu par habitant devrait progresser de 1,7% par an.

La quote-part du secteur primaire et la construction civile seront plus évidents dans la constitution du PIB.

Les hypothèses retenues pour les exportations de cacao sont le retour à un niveau d'exportation de l'ordre de 4.100 t en 2002 et une remontée très significative des recettes d'exportation (7,6 millions de US\$ en 2002 contre 5,5 millions estimés en 1998). Ces hypothèses reposent évidemment sur le succès des mesures de soutien engagées dans ce secteur (vulgarisation, organisation de la filière,...) et une amélioration des cours par rapport à la situation très défavorable enregistrée à la fin 1999. Les efforts de diversification, en particulier dans l'agriculture, se traduiront par un accroissement des exportations hors cacao (recettes attendues de l'ordre de 2 millions de US\$ en 2002).

Pour ce qui concerne le secteur de la construction civile, il devrait être très dynamique au cours des prochaines années. Ceci est lié au démarrage de grands projets, notamment le réseau routier, l'énergie et l'assainissement. Il est également lié à une amélioration substantielle du taux de réalisation du PIP (Programme d'Investissement Public).

Compte tenu de la spécificité géographique et climatique du pays une attention particulière sera donnée au développement touristique. Ce secteur contribuera substantiellement pour améliorer la balance de paiement. Il est attendu une augmentation des recettes d'exportation liées aux voyages et au tourisme qui devraient atteindre 6,2 millions de US\$ en 2002 contre environs 4 millions enregistrés en 1998.

La décrue du taux d'inflation amorcée en 1998 doit continuer. Ainsi, le taux d'inflation devra se stabiliser à 3% en 2001-2002. Ce résultat sera obtenu grâce à une politique macro-économique de rigueur et des mesures prises de manière générale pour contenir la demande.

La situation des finances publiques devrait continuer à s'améliorer, bénéficiant d'une amélioration des performances fiscales et d'une maîtrise stricte des dépenses publiques. Cette amélioration dépendra aussi de la poursuite de la réforme fiscale. Ceci devra conduire à un taux de pression fiscale – Recettes budgétaires (hors dons) / PIB d'environ 16% en 2002 contre 14,7% en 1998.

En termes courants, les dépenses totales progresseront à un rythme plus en plus en deçà du PIB. Des efforts seront menés pour améliorer les allocations budgétaires destinées aux trois secteurs prioritaires, à savoir : l'entretien des infrastructures, l'éducation et la santé.

Des allègements du service de la dette seront indispensables, afin de permettre le dégagement de fonds additionnel pour renforcer les secteurs sociaux.

Pour ce que concerne la balance de paiement, il est indiscutable que la RDSTP n'est pas en mesure de ramener sa position externe à un niveau soutenable dans peu de temps.

Compte tenu de ce qui précède, la coopération internationale n'aura sa juste utilité que si elle est bien directionnée et dans un cadre de gestion dûment coordonnée. Ainsi, les domaines de concentration prioritaires seront les suivants :

- Secteur productif (l'agriculture et élevage)
- Secteurs sociaux (éducation et santé);
- Environnement
- Renforcement des capacités de gestion publique.

En effet, il est indispensable qu'une attention particulière soit donnée à la production non seulement des produits d'exportation mais aussi de subsistance. Le rôle des partenaires du développement pourrait être utile dans la consolidation de la politique du développement rural déjà amorcée. Ceci aura indéniablement un impact économique et social très important lié à l'amélioration des conditions de vie des familles paysannes et, en conséquence, sur l'atténuation des situations de pauvreté et la réduction des inégalités.

Compte tenu de l'état de l'inadaptation du système éducatif dans son ensemble aux besoins du pays la coopération devrait être aussi prioritairement tournée vers la réforme de ce secteur. Une politique doit être bien défini sur les priorités dans l'éducation, en dégageant trois volets essentiels : la mise en place d'un enseignement de base de six ans de qualité, la création des conditions pour un enseignement secondaire sélectif et au niveau de sortie progressivement relevé, l'institution d'un système de financement pérenne de l'éducation. La formation professionnelle devra aussi compter sur la contribution des partenaires du développement.

En ce qui concerne la santé publique, la coopération internationale devrait être directionnée vers l'intensification des programmes de lutte contre le paludisme, qui est une entrave sérieuse au développement et l'amélioration de la qualité des services publics de prévention.

La soutenabilité du développement dépend de qualité du rapport entre l'homme et son entourage. C'est pourquoi une attention particulière doit être donnée à la gestion de l'environnement. Le concours de la communauté internationale est indispensable pour la garantie d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et pour la préservation des espèces endémiques.

Aucun succès ne sera garanti sans une bonne capacité de gestion publique. C'est ainsi que la priorité dans l'application de l'aide internationale devra être aussi attribuée au renforcement de la capacité de gestion publique, comme condition indispensable pour concrétiser les mutations structurelles qui s'imposent. L'accent sera mis sur trois domaines :

- (i) la gestion économique et financière ;
- (ii) la poursuite du programme de la réforme administrative;

(iii) la réforme du système judiciaire.

Les autorités ont élaboré une étude sur la stratégie du développement à moyen terme, dont les domaines de concentration est listé dans le tableau suivant.

**Tableau 4 : Domaine de concentration du Plan d'Actions Prioritaires**

<b>AGRICULTURE/ELEVAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des orientations et plans d'action de la Lettre de Politique Agricole</li> <li>• Enregistrement des terres nationalisées</li> <li>• Régularisation et simplification des procédures de signatures/enregistrement des contrats</li> <li>• Révision de la Loi Foncière</li> <li>• Etude d'un statut juridique pour la location des terres</li> <li>• Poursuite des actions de redistribution de terres</li> <li>• Mise en place de comités villageois pour la gestion des espaces collectifs</li> <li>• Coordination et extension des actions de vulgarisation</li> <li>• Lancement du programme de pistes rurales (UE, AFD, BAD)</li> <li>• Etablissement d'un système pérenne pour l'entretien des pistes rurales</li> <li>• Etablissement des dispositions légales et réglementaires pour l'organisation du système de crédit agricole</li> <li>• Exécution des programmes des deux unités de surveillance épidémiologique et de vulgarisation de la Direction de l'Elevage</li> </ul>
<b>INFRASTRUCTURES</b>	<p><b><u>Transports</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation des ressources financières du SENAE</li> <li>• Renforcement de la capacité technique et de gestion du SENAE</li> <li>• Renforcement des capacités opérationnelles du Port de Sao Tomé</li> <li>• Privatisation d'Air Sao Tomé et libéralisation du marché des transports aériens</li> <li>• Etude préliminaire sur la stratégie sectorielle des transports</li> </ul> <p><b><u>Energie</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la gestion commerciale de l'EMAE ;</li> <li>• Formation des services de maintenance des équipements ;</li> <li>• Mise en œuvre accélérée des projets de réhabilitation de la centrale de Contador et des réseaux basse et moyenne tensions ;</li> <li>• Actualisation du Plan Directeur de 1992</li> <li>• Etudes d'évaluation des investissements futurs (transfert de la centrale de la capitale, Abade III,...).</li> </ul> <p><b><u>Télécommunications</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutionnalisation d'un service régulateur</li> <li>• Libéralisation du secteur</li> <li>• Suivi du programme d'investissement de la CST</li> <li>• Réduction des tarifs des communications</li> </ul>
<b>EDUCATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un échéancier sur 5 ans pour l'accroissement des dotations budgétaires à l'éducation</li> <li>• Adoption d'un document cadre sur la stratégie du secteur éducatif</li> <li>• Institutionnalisation du statut et de la carrière d'enseignants</li> <li>• Expérimentation de l'EB à 6 ans (districts) et du système de promotion automatique sur les classes 1-3-5 (districts)</li> <li>• Statut pour les APE</li> <li>• Construction et équipement de 40 salles de classe dans l'enseignement primaire</li> <li>• Formation et recyclage des enseignants du primaire (500), formation de formateurs (5) et mise en place d'un dispositif permanent de formation des maîtres</li> <li>• Réguler les flux d'élèves entrant dans le système d'enseignement secondaire</li> <li>• Construction de 15 classes dans l'enseignement secondaire</li> <li>• Formation et recyclage des professeurs du secondaire (190)</li> <li>• Institution d'une aide particulière en matériels scolaires aux élèves les plus défavorisés (primaire et secondaire)</li> <li>• Renforcement des capacités en matière de planification</li> </ul>

<b>SANTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'une politique nationale et d'un plan de développement sanitaire</li> <li>• Etablissement d'un échéancier d'engagements budgétaires pour l'augmentation du Budget du Ministère de la Santé</li> <li>• Mise en place du Fonds National des Médicaments et application de la nouvelle législation pharmaceutique</li> <li>• Intensification du programme de lutte contre le paludisme : campagnes d'IEC, diffusion de moustiquaires imprégnées, appui aux laboratoires et approvisionnement en médicaments antipaludéens</li> <li>• Lutte contre les MST et le SIDA : élaboration d'un plan stratégique et de campagnes d'IEC</li> <li>• Mise en place d'un dispositif permanent de surveillance épidémiologique</li> <li>• Renforcement du CNES (conception de matériels pédagogiques)</li> <li>• Programme de formation, spécialisation et recyclage des personnels de santé dans les districts (40) et des agents de santé communautaires et accoucheuses traditionnelles (160)</li> <li>• Réhabilitation des centres de santé existants et construction/équipement de 9 centres (Agua Grande : 5 ; Me-Zochi : 2 ; Caué : 1 ; Cantagalo : 1)</li> <li>• Dotation en matériels de laboratoire pour 3 hôpitaux (Neves, Angolares, Principe)</li> <li>• Renforcement des capacités d'intervention et de gestion du CHST</li> </ul>
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>	<p><b><u>Réforme administrative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en application des nouveaux cadres organiques</li> <li>• Opérationnalisation de l'unité et du fonds de reconversion (programme de départ)</li> <li>• Réduction et redéploiement des effectifs correspondants</li> <li>• Revalorisation des conditions de rémunération dans la Fonction Publique et application de nouvelles dispositions relatives à la contractualisation des agents et au système indemnitaire</li> <li>• Renforcement des fonctions de contrôle de l'activité des services</li> <li>• Etude sur le redimensionnement des institutions publiques</li> <li>• Renforcement des capacités du Ministère chargé de la Réforme Administrative</li> </ul> <p><b><u>Gestion économique et financière :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme de la fiscalité douanière</li> <li>• Renforcement du système de contrôle des exonérations</li> <li>• Réforme de la fiscalité directe</li> <li>• Renforcement des services des régies financières</li> <li>• Amélioration de la gestion de la dette : consolidation de la base de données sur la dette, renforcement du contrôle sur les nouveaux engagements, formation des membres du Comité de Suivi de la Dette</li> <li>• Renégociation de la dette bilatérale (Club de Paris) et éligibilité à l'initiative HIPC</li> <li>• Consolidation du système de programmation/suivi des dépenses publiques (dont PIP)</li> </ul> <p><b><u>Justice :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision/publication/mise en application des textes relatifs à la propriété, au droit des affaires et au droit commercial</li> <li>• Réforme du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale</li> <li>• Opérationnalisation de la Cour des Comptes</li> <li>• Formation et spécialisation des magistrats (droit des affaires, comptabilité publique,...)</li> <li>• Formation des agents de la Police d'Investigation Criminelle</li> <li>• Informatisation de l'identification civile</li> <li>• Informatisation des services de registres et notariat et constitution du registre des titres fonciers en liaison avec le Cabinet de la Réforme Foncière</li> <li>• Lancement de la réforme du système pénitentiaire</li> </ul>

Il y aura une attention particulière dans le suivi des actions suivantes :

Tableau 5: Suivi des actions en cours

<u>SECTEURS</u>	<u>ACTIONS EN COURS</u>
<u>Forêts</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mesures prises pour le renforcement du contrôle de l'abattage et expérimentation des forêts communautaires ;</li> </ul>
<u>Pêche</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• projets visant à l'amélioration des techniques de pêche et de conservation ;</li> <li>• amélioration des conditions de commercialisation des produits</li> </ul>
<u>Tourisme</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation de l'étude sur les potentiels du secteur et les conditions de développement d'un produit touristique saotoméen</li> </ul>
<u>Industrie/Promotion des PME</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place d'un guichet unique</li> <li>• actions de promotion des échanges commerciaux</li> </ul>
<u>Environnement</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation d'opérations de protection des zones côtières à fort potentiel touristique</li> <li>• opérationnalisation de la structure de suivi du PNADD</li> </ul>
<u>Eau et assainissement</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réhabilitation des deux systèmes d'AEP de Sao Tomé et Santo António</li> <li>• actions d'IEC dans le domaine de l'utilisation de l'eau, de l'hygiène et des installations d'assainissement du milieu</li> <li>• mise en place d'un dispositif pérenne pour l'entretien et la gestion des micro-systèmes d'AEP</li> </ul>
<u>Logement</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de réhabilitation des logements des familles bénéficiaires de la redistribution des terres</li> </ul>
<u>Formation professionnelle</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'une loi cadre et d'une politique de la formation professionnelle</li> <li>• Initiatives pour le développement de l'autofinancement des centres de formation</li> </ul>
<u>Protection sociale</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration de l'INSS</li> <li>• Formation des assistants sociaux</li> </ul>
<u>Sécurité et protection nationale</u> :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redimensionnement et réorganisation des forces armées et de police</li> </ul>

Il sera créée un mécanisme de contrôle et suivi qui, afin de garantir son efficacité, sera organisée comme suit :

**Tableau 6 : Mécanisme de contrôle et suivi**

<b>Domaines d'action</b>	<b><u>Périodicité</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'exécution des projets inscrits dans le Bloc de Suivi Prioritaire (secteurs agriculture-élevage, transports, énergie, santé, éducation) ;</li> <li>• l'état de mobilisation des ressources sur les opérations prioritaires nouvelles ;</li> <li>• l'évaluation par secteur de l'avancement du programme sur la base des « fiches Politiques sectorielles »</li> </ul>	<u>Suivi</u> <u>Annuel</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les indicateurs macro-économiques et financiers ;</li> <li>• les engagements budgétaires au titre d'une liste limitée d'actions prioritaires (entretien routier, dépenses d'éducation, dépenses de santé,...) ;</li> <li>• l'état d'avancement des actions inscrites dans les Plans de développement.</li> </ul>	<u>Suivi</u> <u>Trimestriel</u>